



L'INCONGRUE

Toujours de l'amiante dans les TGV : SUD-Rail dépose un droit d'alerte !

Nouvelle cheminée DJC amiantée découverte

Le mercredi 4 octobre 2023, l'ateliers de Béziers rend son verdict : la cheminée de contacteur DJC de la rame 608 déposée sur le TSEE quinze jours auparavant est bien amiantée.

Pourtant la pièce n'était pas référencée amiante par la SNCF et les agents, dont le seul tort a été de faire confiance à la direction, ont déposé cette cheminée sans protection adaptée. De la même manière, cette pièce a été visitée durant des années sans aucune protection particulière.

4ème découverte d'amiante sur rame en quelques années rien qu'au TSEE !

Cette nouvelle révélation succède à de trop nombreux cas d'expositions « accidentelles » :

- **2016** (perçage enduit Becker pour puces RFID),
- **2019** (découverte, déjà, d'une cheminée amiantée sur un DJC de rame réseau),
- **2021** et le ponçage de la rame 541 soit disant non amiantée.

Une nouvelle fois, le manque de prévention n'a pas permis de protéger les agents du TSEE.

Malgré un historique récent accablant sur l'amiante, la direction ne semble pas prendre ce sujet au sérieux. **SUD-Rail a donc décidé de déposer un nouveau droit d'alerte Danger Grave et Imminent** afin que la direction prenne des dispositions sérieuses pour la santé des cheminots et soit obligée de rendre des comptes, par écrit, sur ses manquements en matière de protection de la santé des salariés.

Des explications loufoques de la direction .

Lors de cette réunion, la direction avait fait le choix de venir avec une bardée d'experts pour essayer d'expliquer comment une nouvelle cheminée amiantée avait été découverte. Et plutôt que de reconnaître une erreur, un loupé qui serait inacceptable eu regard de l'historique, la direction part dans une supposition totalement lunaire : **un agent isolé aurait gardé dans un stock sauvage une cheminée amiantée et l'aurait remontée.**
Les cheminots jugeront du sérieux de cette pseudo explication !

De nombreuses rames non vérifiées malgré nos demandes en 2019

Lors de l'enquête, nous avons identifié l'existence d'une autre cheminée sans aucun repère garantissant la non présence d'amiante sur la rame 288 (suite à expertise, celle-ci s'avérera sans amiante).

Pourtant dès 2019, SUD-Rail demandait une vérification de l'intégralité des cheminées, la direction refusera au prétexte que certaines rames passées en OP mi-vie avaient été vérifiées...

Résultat : 2 rames (288 et 289) pas passées en OP mi-vie n'ont jamais été vérifiées ! Quand la direction bricole, c'est la santé des cheminots qui trinquent !

Des Mesures insuffisantes proposées par la direction.

- **mesures conservatoires sur la M2 de la 608** avec prélèvements et analyses surfaciques immédiats au niveau du bloc commun. Des mesures dans l'air seront également prises d'ici peu.

- **Reconnaissance exposition accidentelle amiante** pour les 2 agents ayant démonté la cheminée de la 608 (rien pour tous les cheminots ayant bossé dessus depuis 2019 sans aucune protection malgré nos demandes).

- **Levée de doute visuel d'un des 3 signaux** (bande orange, tampon ou goupillon Béziers ...) systématique pour les rames 600 avant chaque travaux, munis d'un masque FFP3 avec modifs des docs de maintenance pour intégrer cette opération supplémentaire. **(ce qui revient à ne pas faire confiance à la base Fibres)**

- **Etat parc complet des cheminées sur les rames 600** et éventuellement sur duplex et R duplex si les cheminées incriminées sont montables dessus. **Vérification état parc complet des cheminées** dans les TI, TM et plate forme logistique.

Rien ne sera proposé pour améliorer la base Fibres censée reprendre l'intégralité des endroits contenant de l'amiante et qui, lors des derniers événements amiante, s'est révélée fausse... En clair, aucun doc ne peut nous informer sérieusement de la présence d'amiante ou pas !

Pour la Direction, le process est bon et tout se passe bien à 99,9%. Quand la direction fait joujou au risque calculé c'est avec la santé des cheminots... Ces 0,1%, ça peut être n'importe lequel d'entre nous mais ça ne sera jamais l'un d'entre eux !!!

Les 4 représentants SUD-Rail, les 2 représentants UNSA, le représentant CGT et le représentant CFDT ont tous refusé de lever ce droit d'alerte SUD-Rail.

Pour rappel, en 2021, SUD-Rail avait demandé qu'une expertise amiante soit faite Mais entre des syndicats qui expliquaient avoir une démarche nationale et pas locale sur le sujet et refusaient de s'associer (depuis 2021 : pas de nouvelles de leur part !) et une direction qui, pour seule réponse, attaquait au tribunal le secrétaire CSSCT SUD-Rail, cette expertise n'avait pas pu être menée. Peut être ne serions nous pas dans cette situation si chacun n'avait en tête que l'intérêt des cheminots !